



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E66844

VALABLE JUSQU'AU 04/04/2024

ÉDITÉ LE 23/02/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 16/04/1999

Forme juridique : SARL

Capital : 20 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MULHOUSE 1999 B 575

Siret : 422 626 309 00039

Code NACE : 1610B

Numéro caisse de congés payés : 8938 02 02

Assurance Responsabilité Travaux :
QBE 031 0002573

Assurance Responsabilité Civile :
QBE 031 0002573

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/01/2023

Raison sociale : CENTRE D'ENTRETIEN DE L'HABITAT

Sigle : CEH

13 RUE DU MAINE
68270 WITTENHEIM

Téléphone : 03 89 57 09 10

Fax : 03 89 57 09 11

Portable :

Site Internet :

E-mail : marina.ceh@orange.fr

Responsabilité légale :
GIANGRANDE MARIO GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) MAJORITAIRE

Effectif moyen : 45 Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3143	Fenêtres de toit en pente Mention RGE	27/01/2020
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	30/11/2020
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	25/11/2019

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE MULHOUSE
MAISON DU BATIMENT
12, ALLEE NATHAN KATZ
68086 MULHOUSE CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.